



Prolongation de CDD qui traîne

Par Cxrille

Bonjour,

Je suis employé au sein d'un établissement public et mon contrat à durée déterminée de 2 ans a pris fin à la fin du mois de septembre. Une prolongation de 2 années supplémentaires est prévue et est en cours de traitement, mais l'administration semble prendre son temps. Cela fait maintenant plus d'une semaine que je continue à travailler sans contrat signé.

De plus, il me restait des jours de congé que je n'ai pas pris, étant donné qu'ils devraient normalement être reportés après la signature de l'avenant.

En consultant divers sites, j'ai trouvé des informations contradictoires, notamment concernant la possibilité qu'un CDI soit automatiquement établi dans une telle situation.

Je souhaiterais avoir des éclaircissements sur ce point. Bien que je ne sois pas particulièrement dans une démarche conflictuelle, j'aimerais savoir quelles sont mes options légales et ce que vous me conseillez de faire.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Vous travaillez dans le secteur public : évitez de regarder des informations qui ne concernent que le secteur privé . Sans signature de contrat, ou d'information qui stipule que votre contrat n'est pas renouvelé, celui ci est de fait renouvelé aux conditions du CDD initial .

Par de là, vous n'êtes pas dans une situation litigieuse , et 8 jours pour avoir un contrat en bonne et due forme dans la fonction publique est loin de quoi que ce soit de tardif .

Par Cxrille

Ah, merci pour cette clarification précieuse !
Décidément, plus rien ne me surprend depuis que je travaille dans le public

En tout cas, merci encore d'avoir pris le temps de répondre.